

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 124 (2003)
Heft: 7

Artikel: Miellée d'été, récolte des miellées d'été, contrôle automnal
Autor: Butty, Gilbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067928>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Miellée d'été, récolte des miellées d'été, contrôle automnal

Une balance à ruche est utile pour évaluer la valeur de la miellée.

Mettre une colonie sur la balance donne de bonnes informations sur le début, l'importance et la fin de la miellée. Le miel d'été est un mélange plus ou moins foncé qui contient :

- miel de fleurs qui a été laissé aux colonies au printemps lors de la première miellée ;
- miel des fleurs d'été ;
- miellat et miel de forêt.

La miellée d'été peut commencer en juin lors de la floraison des faux acacias, si deux à trois semaines plus tard suit une floraison de tilleuls et si des pucerons sur des épicéas, tilleuls, érables de montagne et des chênes produisent du miellat. D'autres fournisseurs du nectar d'été sont le châtaignier, la bouddaine, les arbres des parcs d'agrément, arbres à trompettes (*dadura*) et le Euodia, les framboisiers, les phacelias, le trèfle blanc, la moutarde des champs, le charbon et d'autres. Mi-juillet, c'est le sapin blanc qui prend la relève selon la région. Les miellées de montagne sont obtenues d'érables, de rhododendrons et de framboisiers avec les myrtilles, l'épilobe, les différentes sortes de trèfle et de fleurs des champs de montagne.

Récolte des miellées d'été

Quand : selon la situation de la région de mi-juillet à fin août.

Les colonies se préparent très tôt pour l'hiver suivant. Un vieux dicton apicole dit que « l'abeille prépare sa luge au milieu de l'année ». Un début précoce de nourrissage est un avantage car ainsi les abeilles d'été peuvent bien assimiler l'eau sucrée et les abeilles d'hiver seront ménagées.

Après la récolte, tous les cadres de hausses sont enlevés et extraits. En l'absence de miellée et avec l'avancée de la saison, les abeilles seront plus agressives qu'au printemps, le danger de pillage est augmenté. Pour cette raison, on enlève rapidement les cadres de hausses et on les met dans des caisses étanches aux abeilles, surtout dans les ruches à hausses multiples. Ces travaux peuvent être faits en même temps que la récolte de la miellée d'été et le contrôle des colonies, mais parfois ce n'est pas possible à cause du danger de pillage ou par manque de temps.

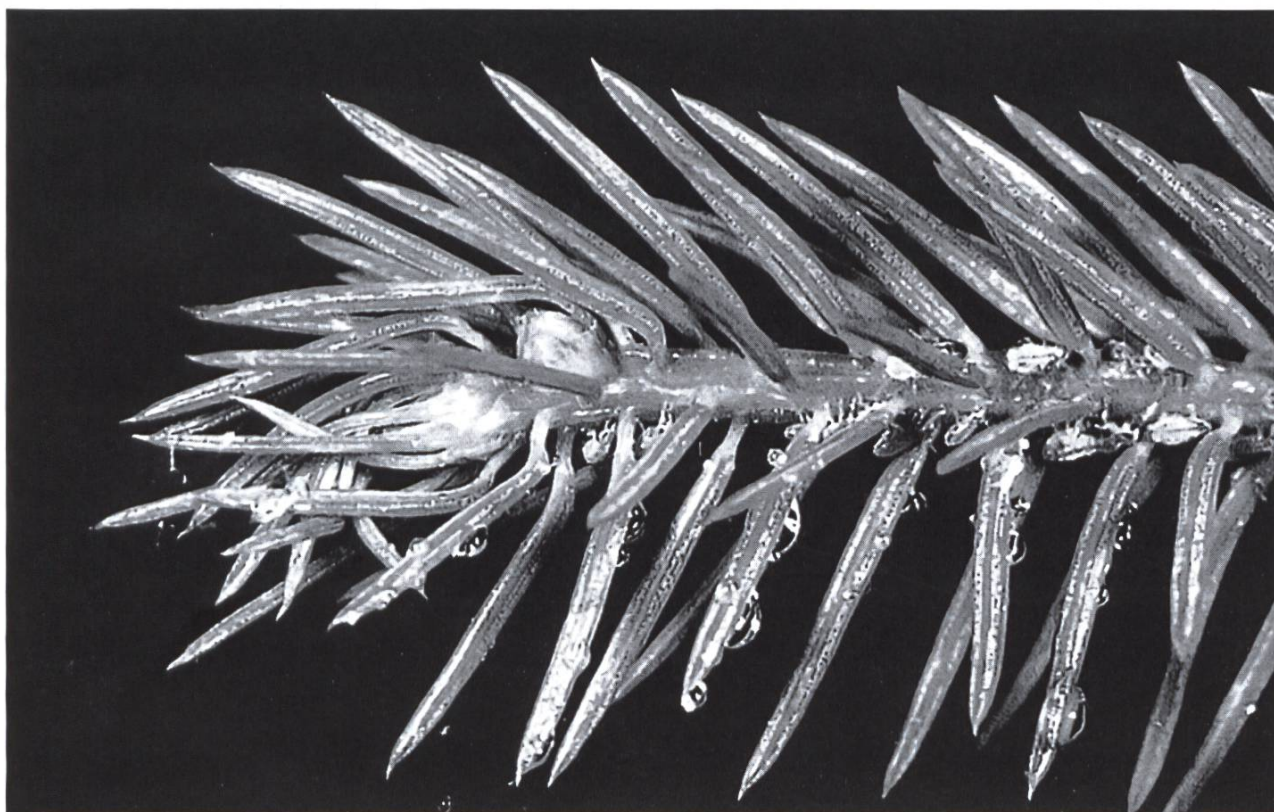
Contrôle d'automne

Quand : après la miellée en juillet ou août.

Ce contrôle répond aux questions suivantes :

- la colonie a-t-elle une reine en ponte ?
- le couvain est-il en santé ?
- les réserves de nourriture sont-elles suffisantes ?
- peut-on enlever les vieux cadres et les cadres abîmés ?
- le nourrissage est-il indiqué ou faut-il réunir la colonie ?





Miellée d'été

En juin, il peut se produire une miellée de l'épicéa. Ce miellat provient du puceron *Cynara pili-cornis*.

Avant la pastorale, il faut vérifier régulièrement, éventuellement à plusieurs apiculteurs, si l'épicéa a effectivement du miellat. Si le miellat de l'épicéa, qui est imprévisible, ne se fait pas, la pastorale se fera dans une région du Jura avec des érables ou dans les forêts d'acacias et de châtaigniers au Tessin.

- après une miellée tardive d'été, faut-il remplacer des cadres de couvain par des cadres vides (faire de la place pour le couvain) ?
- un remplacement de la reine est-il nécessaire (vieille reine, couvain insuffisant, couvain calcifié) ?

Eviter le pillage

Les butineuses au « chômage » en fin d'été profitent de toutes les occasions pour prendre le miel dans les cadres qui traînent aux alentours ; dans les colonies orphelines, le danger de pillage augmente. Le pillage sera évité en prenant les dispositions suivantes :

- lors de la récolte du miel et le nourrissage, on ne donne à lécher aux abeilles ni des cadres avec des restes ni de la cire désoperculée ;
- conserver les cadres à miel et les cadres de réserve de manière étanche aux abeilles ;
- les colonies orphelines ou faibles sont détruites quelques jours après la récolte ou le premier nourrissage ;
- l'ouverture du trou de vol est adaptée à la force de la colonie ;
- utiliser une installation de nourrissage étanche et bien fermée ;



Prévention du pillage

Avec deux bâtons en bois (longueur 10 cm, épaisseur 1 cm) et du grillage, on construit un canal en forme d'entonnoir que l'on pose devant le trou de vol. Les abeilles pilleuses se posent sur le grillage et ne trouvent pas d'entrée depuis le côté ; elles seront chassées par les abeilles sentinelles grâce au trou de vol étroit.

Combattre le pillage

- fixer un canal de rétrécissement devant le trou de vol ;
- éloigner une colonie pillée de trois kilomètres de l'endroit initial.

*Tiré de « L'apiculture – une fascination ».
Pour commande, voir dernière page.*

Les abeilles peuvent paraître supérieures à la race humaine, en ce qu'elles produisent de leur substance une substance utile, et que de toutes nos sécrétions il n'y en a pas une seule qui soit bonne à rien, pas une seule même qui ne rende le genre humain désagréable.

<http://www.voltaire-integral.com/17/abeille.htm>

